AVIS D'ATTRIBUTION

[L2122-1-1 alinéa 1]

MISE A DISPOSITION PAR SNCF RESEAU D'UN TERRAIN NU EMBRANCHE FER SUR LA COMMUNE DE LA VILLE AUX DAMES POUR UNE ACTIVITE DE RECEPTION, STOCKAGE DE GRANULATS ET CONCASSAGE DE MATERIAUX INERTES EN VUE DE LEUR REVALORISATION

1. **SNCF Immobilier- Direction Immobilière Territoriale** Ouest de SNCF Immobilier, dont les bureaux sont sis 15 boulevard de Stalingrad – Immeuble « Actipole » à NANTES (44000), représentée par son Directeur Monsieur Arnaud GODART dûment habilité. SNCF Immobilier (branche Immobilière de Société nationale SNCF) agissant au nom et pour le compte de SNCF Réseau et conformément à la convention de gestion et de valorisation immobilière du 30 juillet 2015 par laquelle SNCF Immobilier a été mandatée pour la gestion et la valorisation du patrimoine immobilier de SNCF Réseau.

2. **Correspondant :**
   Renseignements techniques et administratifs : Nexity Property Management – Elisa ESTEVES.
   E-mail : eesteves@nexity.fr
   Adresse : Nexity Property Management – Madame Elisa ESTEVES, 6 rue René Viviani, CS 56206, 44262 NANTES CEDEX.

3. **Objet de la procédure :**
   La convention d'occupation objet du présent avis porte sur la mise à disposition d'un terrain non bâti d'une surface de 37.140 m² et 545 mètres linéaires de voie de service, sis rue de Champmesle sur la commune de la VILLE AUX DAMES (37700).

4. **Procédure :**
   La convention d'occupation non constitutive de droits réels a été passée selon la procédure de sélection préalable de l'article **L2122-1-1 alinéa 1** du Code Général de la propriété des personnes publiques.

5. **Attribution :**
   Par application des critères de choix pondérés annoncés dans le règlement de la consultation remis aux candidats, SNCF Réseau a décidé d'attribuer la convention d'occupation à la société VAL DE LOIRE GRANULATS dont le siège est sis le bout de la Vallée Poiriou à AVERDON (41330).

   Date d'effet de la convention d'occupation : 20 décembre 2019.

6. **Modalités de consultation de la convention d'occupation :**
   Sous réserve notamment des secrets protégés par la loi, tout intéressé qui en fait la demande peut obtenir accès au contrat objet du présent avis, par consultation.
   Les demandes de consultation, sont adressées, par lettre recommandée avec avis de réception, aux coordonnées suivantes :
   NEXITY PROPERTY MANAGEMENT,
   LA KANOA,
   6 Rue René Viviani, CS56206,
   44262 NANTES CEDEX.
   La consultation aura lieu uniquement sur place.

7. **Information sur les recours**
   Recours en contestation de la validité du contrat dans un délai de 2 mois devant :

   Tribunal administratif d'Orléans à 28, rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans Cedex 1
   Téléphone : 02 38 77 59 00 - Télécopie : 02 38 53 85 16
   Courriel : greffe.ta-orleans@juradm.fr